

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 24 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le jeudi vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

**Présents :** Franck ROBILLARD, Nicolas GREGOIRE, Julia QUELLIEN, Valérie ALBAREDA, Catherine LEMAITRE, Laurence ADAM, Virginie BERTHIER, Jean-Pierre PAQUET, Isabelle IMBEAUD, Thierry GOUIX, Gilles ARMAND, Bruno ONFROY, Olivier DAVY, Sandrine ROULLIER, Gérard LE BARRON.

**Absents :** //

**Procuration :** //

**Approbation du compte rendu de la séance du 18 février 2016 :** unanimité

**Vote du compte administratif 2015 de la commune :**

Julia QUELLIEN présente le compte administratif 2015 de Monsieur ROBILLARD. Il s'équilibre comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

Recettes réalisées : 835 573.80 €  
Dépenses réalisées : 748 455.24 €  
Résultat de l'exercice : **87 118.56 € (excédent)**

**Section d'investissement:**

Recettes réalisées : 141 243.98 €  
Dépenses réalisées : 161 221.56 €  
Résultat de l'exercice : **-19 977.58 € (déficit)**

**Résultat de clôture :**

o **Fonctionnement** : Ex précédent : 120 221.92 €  
Exercice 2015 : 87 118.56 €  
**Résultat de clôture au 31/12/2015 : 207 340.48 € (excédent)**

o **Investissement** : Ex précédent : 76 058.02 €  
Exercice 2015 : - 19 977.58 €  
**Résultat de clôture au 31/12/2015 : 56 080.44 € (excédent)**

**Soit un résultat cumulé au 31/12/2015: 263 420.92 €**

Le compte administratif 2015 de la commune est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

**Vote du compte administratif 2015« Assainissement »**

Julia QUELLIEN présente le compte administratif 2015 de Monsieur ROBILLARD. Il s'équilibre comme suit :

### **Section de Fonctionnement :**

Recettes réalisées : 125 434.84 €  
Dépenses réalisées : 76 494.48 €  
**Résultat de l'exercice : 48 940.36 € (excédent)**

### **Section d'investissement :**

Recettes réalisées : 181 553.48 €  
Dépenses réalisées : 183 385.18 €  
**Résultat de l'exercice : - 1 831.70 € (déficit)**

### **Restes à réaliser en Investissement au 31/12/2015 :**

- Dépenses : 334 000 €
- Recettes : 80 752 €

### **Résultat de clôture :**

O Investissement : Ex précédent : 207 901.16 €  
Exercice 2015 : - 1 831.70 €  
**Résultat de clôture au 31/12/2015: 206 069.46 € (excédent)**

O Fonctionnement : Ex précédent : 279 264.41 €  
Exercice 2015 : 48 940.36 €  
**Résultat de clôture au 31/12/2015 : 328 204.77 € (excédent)**

**Soit un résultat cumulé au 31/12/2015 : 534 274.23 €**

Le compte administratif 2015 de l'assainissement est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

### **Compte de gestion 2015 de la commune :**

Le compte de gestion de l'exercice 2015 de Mme Gaillard-Préti de la Trésorerie de Caen Orne Odon en concordance avec les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **Compte de gestion 2015 de « Assainissement »:**

Le compte de gestion de l'exercice 2015 de Mme Gaillard-Préti de la Trésorerie de Caen Orne Odon en concordance avec les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### **Affectation du résultat 2015 de la commune :**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 207 340.48 €,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De reporter le résultat soit 207 340.48 € en recettes de fonctionnement ligne 002.

### **Affectation du résultat 2015 de « l'Assainissement »**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 328 204.77 € et constatant que :

- L'état des restes à réaliser en section d'investissement s'élève au 31/12/15 à 253 248 €
- La section investissement présente un excédent de 206 069.46 €

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'affecter la somme de 47 178.54 € en recettes d'investissement, article 1068
- De reporter la somme de 281 026.23 € en recettes de fonctionnement ligne 002

### **Vote des taux des taxes :**

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2015 :

- TH 19.13 %
- TFB : 27.76 %
- TFNB : 39.63 %
- CFE : 17.77 %

La commission « finances » propose le maintien de ces taux pour l'année 2016.

Le conseil municipal par 15 voix « pour » accepte et vote le maintien de ces taux pour l'année 2016.

### **Budget Primitif 2016 de la commune :**

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2016 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 041 201.48 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 354 285.44€

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité par les membres présents.  
(votes « pour » : 15)

### **Budget primitif 2016 de l'assainissement :**

Monsieur le Maire présente le budget pour l'exercice 2016 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 405 612.85 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 829 088.00 €

Le projet de budget ainsi présenté est soumis aux voix et adopté à l'unanimité par les membres présents.  
(votes « pour » : 15)

### **Vote de l'enveloppe indemnitaire allouée au personnel communal :**

Monsieur le Maire propose l'octroi d'une enveloppe indemnitaire de 12 000 € pour les primes allouées au personnel communal.

Il propose les primes suivantes dans la limite de l'enveloppe :

#### **Indemnité d'Administration & de Technicité (I A T) au profit des agents relevant des grades suivants :**

Grade	Effectif
Adjoint technique 2ème classe	5
Adjoint Administratif 2ème classe	1

#### **Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I F T S) au profit des agents relevant du grade suivant :**

Grade	Effectif
Rédacteur territorial à partir du 6ème échelon	1

Monsieur le Maire rappelle que l'I A T et l'I F T S sont modulées par lui-même selon un coefficient maximal de 8 pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de M le Maire et vote l'enveloppe indemnitaire pour un montant de 12 000 € pour 2016.

### **Avenant n°1 au contrat de délégation par affermage du service assainissement :**

Monsieur le Maire expose :

- Suite à la réalisation du nouveau poste de relèvement Route de Caen
- Suite à la réhabilitation du poste de relèvement à Bully,

Il est nécessaire d'inclure ces nouveaux ouvrages dans le contrat d'affermage avec la SAUR et par conséquent d'annuler et remplacer les tarifs par les suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

- Par fixe : 30.00 € HT par branchement
- Part proportionnelle : 0.8398 € HT par m3 assujetti

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant et autorise m le Maire à le signer.

#### **Avenant n° 4 – phases 1 et 2 des travaux d'assainissement**

Monsieur Olivier Davy présente un devis de la CISE TP concernant les travaux cités en objet.

Le devis s'élève à 400 € H.T.

Le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à le signer.

#### **PLU : recensement du petit patrimoine à protéger :**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, il convient de dresser une liste dite du « petit patrimoine à protéger ».

Le conseil municipal va proposer la liste suivante au cabinet d'études PACT ARIM chargé de la rédaction du plan local d'urbanisme : la maison en briques route du Béton Vibré, le portail du lotissement les « tilleuls », le lavoir de Bully, les ponts au-dessus de la voie verte, le portail du château de Bully, le lavoir de Feuguerolles, le mur en pierre avec les arcades au pied du talus ouest du quartier de la Gare et les 2 platanes route de Bully

#### **Questions diverses :**

1. Monsieur le Maire remercie l'équipe municipale pour sa participation au repas des Aînés et notamment Valérie Albareda pour l'organisation.
2. Projet kiosque à pizza : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le kiosque est arrivé avant que la déclaration préalable ne soit instruite par le SIMAU. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable quant à l'implantation qui gênera la visibilité au carrefour et par rapport aux couleurs du kiosque, incompatibles avec le règlement en vigueur dans la zone du POS.
3. Plan de Prévention des Risques Miniers : une réunion publique s'est déroulée à May sur Orne. Tous les documents sont consultables en mairie. M le Maire informe qu'il n'y a pas de données précises de la DDTM.
4. Fibre optique : installation par la société CIRCET au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.
5. Monsieur Gérard Le Barron souhaite savoir où en est le projet de maison de santé sur la commune. M le Maire répond que la consultation pour désigner un géomètre va prochainement être relancée.
6. Monsieur Gérard Le Barron informe que la communauté de communes va mettre en place une commission liée au projet de fusion entre la communauté de communes Evrecy Orne Onde et celle de la Vallée de l'Orne. Monsieur Franck Robillard, maire, participera à cette nouvelle commission.
7. Monsieur Thierry Goux rappelle le nettoyage des chemins ruraux et du parc le samedi 26 mars à partir de 9h.
8. L'inauguration de l'accrobranches aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 18h.
9. Monsieur Jean-Pierre Paquet évoque un problème de rejet à la station d'épuration. Franck Robillard voit avec M Sénécal de la SAUR.

Séance levée à 22h30.